

## EPHÉMÉRIDES LYONNAISES.



### AVRIL.

1748. » Lettres-patentes du roi, portant *amnistie* au sujet de la sédition excitée à Lyon, au mois d'août précédent, par des ouvriers, compagnons et fils de maîtres de la communauté des fabricans en étoffes d'or, d'argent et de soie, et par d'autres particuliers habitans de cette ville.
1762. » Le Parlement avait ordonné, par son arrêt du 6 août précédent, que les Jésuites cesseraient de tenir les collèges dans les villes où ils enseignaient seuls. Les Jésuites de Lyon regardaient cet ordre comme une chimère ; ils espéraient qu'un arrêt du Conseil et des Lettres de cachet viendraient empêcher l'exécution de l'arrêt du Parlement. Les Pères de l'Oratoire avaient refusé de se charger de l'enseignement avant d'avoir reçu l'autorisation de leur général. On eut alors recours à un maître de pension laïque, Antoine Nivolet, qui fut nommé préfet ou principal ; et on lui adjoignit six professeurs, qui furent installés dans le collège par messieurs de la sénéchaussée, le jeudi, 1<sup>er</sup> avril. Ils ouvrirent leurs classes le lendemain, et eurent tout au plus soixante écoliers. Il y avait une foule considérable à la place du Collège, et quand le préfet sortit, les